

14 ^e législature		
Question n° : 52295	de M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Francophonie		Ministère attributaire > Francophonie
Rubrique > langue française	Tête d'analyse > défense et usage	Analyse > rapport parlementaire. préconisations
Question publiée au JO le : 18/03/2014 page : 2532 Réponse publiée au JO le : 05/08/2014 page : 6702 Date de changement d'attribution : 10/04/2014		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie, sur les propositions pour une ambition francophone du rapport d'information enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 22 janvier 2014. Il lui demande si elle compte mettre en œuvre la proposition formulée au deuxième tiret du point 1.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères et du développement international encourage le développement des codiplomations et des cotutelles de thèses au sein de l'espace francophone, à travers ses programmes de bourses. Ces instruments de notre politique de coopération favorisent les partenariats universitaires avec les pays de l'espace francophone, les échanges et collaborations entre chercheurs et enseignants, ainsi que les recherches innovantes. Le fonds de solidarité prioritaire (FSP) « 100 000 professeurs pour l'Afrique », lancé à l'occasion de la journée internationale de la Francophonie le 20 mars 2014, prévoit « l'identification de pôles de recherche et de référence » qui serviront d'appui au développement de projets de thèses dans le domaine de la linguistique et de la diffusion du français en Afrique francophone et non-francophone, sur le modèle du collège doctoral « Langues, pluralité et développement » qui réunit Madagascar, Maurice, La Réunion, les Comores et l'Afrique du Sud. L'objectif est de développer des thèses en co-direction et d'organiser des séminaires doctoraux régionaux.